



Présentation



Contacts



L'association



**est heureuse de vous
présenter sa saison
2011-2012**

L'association Mille et Une Danses d'Orient a été créée le 3 août 2004. Elle a pour objet de diffuser et de promouvoir la danse égyptienne, dite **danse orientale**. Notre association souhaite faire découvrir et reconnaître l'art de cette danse.

La danse orientale est variée et diversifiée, tant par ses différents styles de danses traditionnelles ou modernes, que par sa musique. La danseuse orientale peut utiliser plusieurs types d'accessoires, qui nécessitent chacun une technique spécifique, tels le voile, la canne, les sagates, la melaya, les ailes d'Isis, le sabre, les candélabres...

La danse orientale peut être pratiquée par tout le monde. Elle véhicule des **valeurs basées sur l'échange et l'écoute de l'autre, la reconnaissance de sa différence et de sa richesse**. Sensuelle, la danse orientale permet au **corps féminin de s'exprimer et de s'épanouir**.

Membres du bureau :

Sandrine Rabel, Présidente

Lucie Perrault, Vice-Présidente

Anne-Laure Gautreau, Secrétaire

Barbara Lefort, Trésorière

Cécile Raynard, Trésorière adjointe

Téléphone :

06 46 40 84 45

Mail :

asso1001dancesdoriant@hotmail.fr

Site internet :

www.1001dancesdoriant.fr

Adresse :

**6 mail Marcelle Henry
49000 Angers**



Cours Techniques

(par ordre croissant de difficulté)



Cours à thèmes

(minimum 3 années de pratique recommandées)



☞ Cours débutant : Découverte des techniques de base ☞

Jeudi de 17h30 à 18h30 avec Ann-Gaëlle Le Bihan

OU

Vendredi de 20h à 21h avec Marie-Hélène Rosé

OU

Vendredi de 21h à 22h avec Ann-Gaëlle Le Bihan

Salle du Château de l'Arceau

(10 rue Guillaume Lekeu à Angers)

☞ Technique initiée et intermédiaire avec Ann-Gaëlle Le Bihan ☞

Vendredi de 18h à 19h30

Grande salle du Château de l'Arceau

(10 rue Guillaume Lekeu à Angers)

☞ Technique avancée avec Marie-Hélène Rosé ☞

Vendredi de 21h à 22h30

Grande salle du Château de l'Arceau

(10 rue Guillaume Lekeu à Angers)

Chaque cours a son propre rythme d'apprentissage, relatif au niveau indiqué : plus le niveau est élevé, plus la vitesse est soutenue. En cas d'hésitation entre deux cours, mieux vaut opter pour le niveau inférieur et/ou demander conseil aux enseignantes.

☞ Atelier chorégraphique : apprentissage et créations avec Ann-Gaëlle Le Bihan ☞

Mardi de 21h à 22h30

Salle de la piscine Jean Bouin

(Boulevard Pierre de Coubertin à Angers)

Nécessite un bon niveau technique et du temps en dehors du cours pour répéter. En vue du spectacle de fin d'année, les élèves préparent environ 20 minutes de chorégraphies, dont la moitié est créée par le groupe, en étant guidées dans le choix des musiques, des mouvements et des costumes.

☞ Cours chorégraphique avec accessoires avec Marie-Hélène Rosé ☞

Mercredi de 20h30 à 22h

Grande salle du Château de l'Arceau

(10 rue Guillaume Lekeu à Angers)

Découvrir, approfondir les techniques de maniement d'accessoires récents ou traditionnels en danse orientale. Apprendre des enchaînements chorégraphiés, avec accessoires. Faire des accessoires des partenaires de danse.

Venu d'ailleurs, classique, de folklore, zoom sur le voile : éventail voile (fan veil), voile rectangulaire, voile demi-lune (double voile), melaya.

☞ Fusion danse orientale (Tribal ATS et ATF) avec Ann-Gaëlle Le Bihan ☞

Vendredi de 19h30 à 21h

Grande salle du Château de l'Arceau

(10 rue Guillaume Lekeu à Angers)

Courants dérivés de la danse orientale. En ATS, le groupe de danseuses improvise ensemble, à l'aide d'un répertoire de mouvements, de codes de fonctionnement et de rôles préalablement définis. En ATF, la danse orientale rencontre d'autres danses actuelles de manière à en faire émerger des points communs et des différences de mouvements et d'énergie.

A titre indicatif, les niveaux correspondent à :

☞ Acquisition des techniques de base : 1^{ère} année de pratique.

☞ Technique de base pour initiées : 2^{ème} - 3^{ème} année de pratique.

☞ Technique intermédiaire : 3^{ème} - 4^{ème} année de pratique.

☞ Technique avancée : 4^{ème} - 5^{ème} année de pratique.

☞ Atelier chorégraphique : 5^{ème} année et plus de pratique.

☞ Fusion et chorégraphie avec accessoires : 3^{ème} année et plus de pratique.

| Calendrier des cours saison 2011-2012 | | | | |
|--|------------------------------|-------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Séances | Cours mardi | Cours mercredi | Cours jeudi | Cours vendredi |
| 1 | 20-sept | 21-sept | 22-sept | 23-sept |
| 2 | 27-sept | 28-sept | 29-sept | 30-sept |
| 3 | 04-oct | 05-oct | 06-oct | 07-oct |
| 4 | 11-oct | 12-oct | 13-oct | 14-oct |
| 5 | 18-oct | 19-oct | 20-oct | 21-oct |
| Vacances de la Toussaint du samedi 22 oct au jeudi 3 nov (inclus) Mardi 25 octobre : cours atelier chorégraphique de 21h à 22h30 Piscine Jean Bouin | | | | |
| 6 | 08-nov | 09-nov | 10-nov | 04-nov |
| 7 | 15-nov | 16-nov | 17-nov | 18-nov |
| 8 | 22-nov | 23-nov | 24-nov | 25-nov |
| 9 | 29-nov | 30-nov | 01-déc | 02-déc |
| 10 | 06-déc | 07-déc | 08-déc | 09-déc |
| 11 | 13-déc | 14-déc | 15-déc | 16-déc |
| Vacances de Noël du samedi 17 déc au 2 janv (inclus) | | | | |
| 12 | 03-janv | 04-janv | 05-janv | 06-janv |
| 13 | 10-janv | 11-janv | 12-janv | 13-janv |
| 14 | 17-janv | 18-janv | 19-janv | 20-janv |
| 15 | 24-janv | 25-janv | 26-janv | 27-janv |
| 16 | 31-janv | 01-févr | 02-févr | 03-févr |
| 17 | 07-févr | 08-févr | 09-févr | 10-févr |
| Vacances de Février du samedi 11 fev au dimanche 26 fev (inclus) | | | | |
| 18 | 28-févr | 29- févr | 01-mars | 02-mars |
| 19 | 06-mars | 07-mars | 08-mars | 09-mars |
| 20 | 13-mars | 14-mars | 15-mars | 16-mars |
| 21 | 20-mars | 21-mars | 22-mars | 23-mars |
| 22 | 27-mars | 28-mars | 29-mars | 30-mars |
| 23 | 03-avr | 04-avr | 05-avr | 06-avr |
| Vacances d'avril du samedi 7 av au dimanche 22 av (inclus) | | | | |
| 24 | 24-avr | 25-avr | 26-avr | 27-avr |
| 25 | le 1er mai reporté le 25 oct | 02-mai | 03-mai | 04-mai |
| 26 | 8 mai reporté au 15 mai | 9 mai reporté au 16 mai | 17 mai reporté au 10 mai | 18 mai reporté au 11 mai |
| 27 | 22-mai | 23-mai | 24-mai | 25-mai |
| 28 | 29-mai | 30-mai | 31-mai | 01-juin |
| 29 | 05-juin | 06-mai | 07-juin | 08-juin |
| 30 | 12-juin | 13-juin | 14-juin | 15-juin |
| Gala de danse au Théâtre Chanzy : le samedi 16 juin à 20h30 | | | | |



Les cours commencent le mardi 20 septembre.
Du mardi 20 au vendredi 23 septembre, vous pouvez venir essayer nos cours.

Inscription aux cours :

- 176 € pour les cours d'1h30
- 116 € pour les cours débutants d'1h
- 110 € pour une inscription à un 2^{ème} cours ou pour un 2^{ème} membre de même famille résidant à la même adresse
- 86 € pour une inscription à un 3^{ème} cours (inscription uniquement début octobre)
- Adhésion à l'association : 10 €

Le bulletin d'inscription doit être accompagné des pièces suivantes :

- Règlement par chèque à l'ordre de « Mille et Une Danses d'Orient ». Il est possible de régler en 3 paiements maximum, les chèques seront encaissés aux dates suivantes : octobre, janvier et mars.
- Certificat médical daté de moins de trois mois.
- Pour le 2^{ème} membre de même famille, joindre la photocopie de la pièce d'identité et un justificatif de domicile.
- Photo d'identité pour toutes nouvelles adhérentes.
- Règlement intérieur signé.

NB : Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des règlements.

**Tout dossier incomplet
ne sera pas pris en compte.**



Les inscriptions auront lieu le mercredi 14 septembre et le vendredi 16 septembre de 18h30 à 20h à la salle du château de l'Arceau, 10 rue Guillaume Lekeu à Angers.

Les membres du bureau seront là pour vous renseigner, répondre à vos questions, et bien sûr prendre les inscriptions. Merci de prendre bonne note des pièces nécessaires à l'inscription.

Attention : tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte !

Pour le confort de toutes, le nombre de places est limité dans chaque cours (en fonction de l'espace et du type de cours). Certains cours sont donc rapidement complets, notamment les cours débutants, et nous vous conseillons d'arriver en avance pour garantir votre place.

Les cours de danse sont accessibles à partir de 16 ans.

Les inscriptions du 14 au 16 septembre se feront uniquement auprès des membres du bureau. Nous ne prenons aucun dossier par courrier avant le 14 septembre.

S'il reste encore des places suite à la semaine d'inscriptions, vous pourrez, si vous le souhaitez faire un cours d'essai pendant la première semaine des cours du 20 au 23 septembre. Dans ce cas, il faudra ensuite contacter les membres du bureau et envoyer votre dossier **COMPLET** par courrier très rapidement.

Dans un souci d'homogénéité des cours, les enseignantes vous conseilleront le cours le plus adapté lors de la première semaine, mais vous pouvez leur demander conseil avant de choisir votre cours.



(à remplir par le représentant légal pour les mineures)

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Profession :

Tél. :

Portable :

E-mail :

[L'adresse communiquée sera utilisée uniquement pour envoyer des informations émanant de l'association et ne fera en aucun cas l'objet d'un commerce. A tout moment et sur simple demande, l'adresse pourra être retirée de nos fichiers.]

Je soussigné(e),.....,

père/mère de l'enfant

autorise ma fille à pratiquer la danse orientale.

Adhésion simple : 10 €

[L'adhésion implique l'acceptation du règlement intérieur de l'association.]

Adhésion + inscription pour le(s) cours :

[Entourer le montant à régler]

Cours débutant (jeudi) 126 € / 110 €

Cours débutant (vendredi 20h) 126 € / 110 €

Cours débutant (vendredi 21h) 126 € / 110 €

Technique initiée et inter. 186 € / 110 € / 86 €

Technique avancée 186 € / 110 € / 86 €

Chorégraphies avec accessoires 186 € / 110 € / 86 €

Fusion 186 € / 110 € / 86 €

Atelier chorégraphique 186 € / 110 € / 86 €

Fait à, le

Signature de l'adhérent

(ou de son représentant légal) :

*Règlement intérieur de
l'association Mille et Une
Danses d'Orient*

L'inscription à toute activité de l'association implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

Adhésion à l'association :

- Toutes les adhésions sont soumises aux membres du Bureau et étudiées, avant acceptation définitive. Il appartient au Bureau le droit de rejeter une adhésion.
- Les adhérentes doivent être en mesure de présenter leur carte d'adhésion à chaque début de cours et ce tout au long de l'année.
- Les adhérentes ont le droit de consulter les statuts de l'association. Ils sont disponibles à tout moment, sur simple demande auprès de l'un des membres du Bureau.
- Les membres de l'association sont conviés une fois par an à l'Assemblée Générale ou le point sera fait sur l'année écoulée.
- Les membres du Bureau, élus pour une durée de deux ans, sont rééligibles et sont tenus, hormis avec les adhérents, à la confidentialité sur les projets de l'association.
- Les adhérentes ne peuvent en aucun cas intervenir sur un événement artistique, quel qu'il soit, sous le nom de l'association, sans avoir préalablement obtenu l'accord des membres du Bureau.
- L'âge minimum d'adhésion est de 16 ans.

En ce qui concerne les cours :

- Un cours d'essai est accordé en début d'année, avant inscription définitive à l'association.
- Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée du règlement.
- Les adhérentes sont tenues de fournir un certificat médical d'aptitude daté de moins de trois mois pour suivre les cours.

- Le remboursement de l'inscription ne pourra être accepté que sur présentation d'un certificat médical.
- L'association se réserve le droit d'annuler un créneau dans sa globalité si l'effectif est insuffisant.
- Les adhérentes de l'association sont tenues de se présenter aux cours avec les vêtements adaptés à celui-ci : jupe ample ou caleçon, débardeur, foulard sur les hanches..., pas de chaussures de ville dans les salles. La ponctualité est bien sûr de rigueur pour assurer le bon déroulement des cours.
- Il n'est en aucun cas envisageable pour les adhérentes de suivre les cours comme bon leur semble, ni de rattraper une absence à un autre horaire que leur horaire habituel, sans en avoir préalablement référé au professeur qui assure ce cours.
- Les adhérentes doivent respecter les locaux et le matériel fournis.
- La communication avec les membres du bureau se fait essentiellement par courrier électronique.

En ce qui concerne les stages :

- L'inscription prend effet à réception du paiement ; néanmoins, l'encaissement n'aura lieu qu'au premier jour du stage.
- Le stagiaire doit être médicalement apte à participer à un stage de danse. Une attestation sur l'honneur lui sera demandée.
- Le remboursement de l'inscription ne pourra être accepté que sur présentation d'un certificat médical. Tout stage commencé est dû.
- L'association se réserve le droit d'annuler un stage si l'effectif est insuffisant.

En ce qui concerne le droit à l'image :

- L'association se réserve le droit de photographier et/ou de filmer l'adhérente lors de tous types d'activités organisées par l'association (cours, représentations, et toutes autres activités encore non connues à ce jour), et à exploiter son image (ou celle de son enfant) dans un but non lucratif, image sur tous supports (pellicules, papiers, vidéos, CD-ROM, CDI, DVD...), et en tous

formats, insérés ou non dans des documents audiovisuels, informatiques, multimédias, sites web internet, éditions graphiques sous toutes ses formes, etc. Les prises de vues ainsi réalisées seront exploitées exclusivement dans le cadre de la communication interne et externe de l'association, nationale et internationale, pour ses besoins de formation, de promotion ou d'information du public sur ses activités.

- L'association Mille et Une Danses d'Orient se réserve le droit de diffuser l'image de l'adhérente notamment par voie de presse écrite et/ou audiovisuelle et / ou informatique (ondes, câbles, satellites, réseaux informatiques...), en particulier sur son site internet désigné à l'adresse www.1001dansesdoriant.fr, ou à toute autre adresse de site de l'association à venir, mis en ligne à la disposition de toute personne qui viendra se connecter.

- Les adhérentes ne sont pas autorisées à exploiter ni diffuser l'image d'autres adhérentes ou professeurs sur des sites tels que Facebook ou encore des blogs.

**« Lu et approuvé »
SIGNATURE de l'adhérent :**